

LES AMIS DE MEGEVE

Association déclarée selon la Loi du 1er Juillet 1901
Siège à Megève - Impasse de l'Hermine Blanche 85 - Chalet "La Chaille" B P 71

LETTRE D'INFORMATION N°2

L'Assemblée Générale annuelle s'est tenue au Palais des sports le 30 décembre 1992 à 17h30.

Les Sociétaires présents étaient au nombre de 42
Ceux ayant envoyé leur pouvoir au nombre de 56
Ensemble 98
Sur 168 Sociétaires.

Le rapport d'activité a été présenté par Monsieur Alain Pineau, Président. En voici l'essentiel :

Hommage a tout d'abord été rendu à l'initiateur de la renaissance de l'Association : Mr Jean Couten.
Sa disparition est une grande perte pour l'Association.

Le transfert du Siège de l'Association chez Mr. Jean de Cormont qui a l'amabilité d'assister désormais le Trésorier, a été décidé par le Conseil d'Administration le 14 octobre.

La lettre d'information n°1, diffusée en Août, a évoqué les objectifs de l'Association : ceux déjà réalisés et ceux restant à poursuivre, c'est à dire :

L'extension de la zone piétonne depuis la Place de la Fontaine jusqu'à la rue de la Poste, avec suppression des trottoirs et pavage, constitue un progrès esthétique que l'Association approuve.

Le remplacement des glissières de sécurité métalliques le long des routes par des rondins de sapin, notamment route du Mont d'Arbois, maintes fois réclamé par l'Association, est en grande partie réalisé.

La lutte contre la prolifération de panneaux publicitaires que l'Association a engagé le Maire à entamer et intensifier a abouti à ce que 62 procès-verbaux soient dressés aux abords de la RN 212. Lors de chaque rencontre le Président insiste pour que le Maire définisse le périmètre d'agglomération au-delà duquel l'affichage doit être interdit. Nous continuerons nos efforts afin d'obtenir le démontage des panneaux qui enlaidissent le paysage.

Le jardin alpin, dont Mr. Jean Couten a eu l'heureuse idée, sera créé au printemps - nous a affirmé le Maire, et ce à gauche du chemin du Calvaire, avant qu'il n'atteigne la Croix Saint-Michel, face à la patinoire, avec sentier évoluant entre divers enrochements.

L'Association se félicite d'avoir obtenu cette décision et par anticipation de sa réalisation.

La lutte contre le bruit a fait l'objet de démarches particulières auprès du Maire - lequel a décidé la fermeture d'un établissement qui causait du tapage nocturne l'été dernier.

La création de la ZAC de Saint Amour et le projet de construction - a priori inquiétant - par Pierre et Vacances aménageur désigné d'un hôtel **** "Royal Megève" vis à vis de la Patinoire, aux lieux et place de l'actuelle autogare, outre une résidence de Tourisme (face à la RN 212 au Nord...) un centre d'hydrothérapie, un Casino et des locaux commerciaux, a soulevé une vive inquiétude parmi les Sociétaires.

.../...

La manifestation de ces inquiétudes qui rejoignent celles du Conseil et l'annonce de la signature le 28 avril de la Convention entre la ville, Pierre et Vacances et le groupe Lucien Barrière, ont conduit le Conseil à consulter le 4 mai un avocat du Barreau de Paris, spécialisé.

Connaissance prise de cette consultation, le Conseil a décidé de ne pas contester le projet qui constitue un pari audacieux de la Municipalité - mais lourd de risques divers.

Cependant pour l'avenir de Megève, il apparaît souhaitable que ce pari soit gagné. L'Association veillera à ce que la réalisation soit conforme à ce qui, après toutes les vérifications nécessaires, a été autorisé par le Permis de Construire délivré le 8 janvier 1993.

A noter que l'Architecte des Bâtiments de France, dont l'avis conforme conditionne tout le projet (à raison de la proximité du site classé du Calvaire) a donné cet avis favorable le 21 Août, sous réserve toutefois que l'échantillon des teintes extérieures des bâtiments soit soumis à son agrément.

Autre préoccupation majeure, dont il est fait part en Mairie lors de chaque entretien trimestriel :

l'extrême difficulté de circuler en voiture à l'approche du téléphérique du Mont d'Arbois, à la montée comme à la descente, les jours d'affluence.

Il en résulte des risques graves quant à la sécurité des personnes et des biens (évacuation des blessés, accès des pompiers en cas d'incendie) que les Services Préfectoraux (car la Route est départementale) doivent chercher à éliminer d'urgence, car la situation s'aggrave chaque saison d'hiver davantage.

Nous préconisons trois sortes de mesures :

1- Interdire efficacement le stationnement sauvage afin d'assurer l'écoulement normal du trafic automobile sur 2 voies.

2 - Créer de nouveaux parkings, soit en surface, soit souterrains.

3 - Ouvrir des cheminements nouveaux :

- l'un à raccorder à la route du Golet qui se termine actuellement en cul de sac à une courte distance du Chalet du Mont-d'Arbois. C'est d'ailleurs l'objet de l'opération n°18 projetée au POS (novembre 1992),

- l'autre, décidé par le Conseil Municipal en 1977 relierait le Hameau du Tour aux Perchets avec financement par la somme due par la SCI Les Airelles depuis 1981 (voir ci-après)

Ce bouclage apparaît d'autant plus nécessaire que la route du Mont-d'Arbois est fragilisée par des infiltrations (un éboulement l'a réduite à une voie unique quelques jours avant Noël).

Le Maire nous a indiqué le 28 décembre que ce projet de bouclage n'est pas abandonné mais "maintenu", puisque c'est l'objet de l'opération n°2 projetée au POS - (novembre 1992) quoique l'écoulement du trafic qui serait accru au carrefour de Rochebrune pose un problème.

Le cas des Airelles, au Tour, constitue un scandale caractérisé.

Successivement à la requête de l'Association, les permis de construire ont été annulés, au terme de procédures excessivement longues (5 ans et 8 ans), si longues que l'action en démolition s'est trouvée inexorablement atteinte par la prescription de 5 ans en octobre 1986 (avant l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 décembre 1991). Il incombe à la Municipalité d'obtenir le paiement de la participation pour surdensité exigible depuis 1981 = 3.305.000 F.- outre la revalorisation et les intérêts.

Dans ce dossier où les anomalies abondent, il y a lieu de déplorer la pérennité d'une situation illégale.

Puis, dans une deuxième partie, le Président a fourni des informations diverses.

Le Téléphérique de Rochebrune devra subir, avant 3 ans, des modifications que sa vétusté rend nécessaires.

Est à l'étude un Télécabine qui aboutirait au télésiège de la Petite Fontaine au-delà de l'Alpette.

L'Association suivra attentivement ce dossier en raison de ses incidences sur l'environnement et le site.

Au jury du Concours des Fermes et Chalets fleuris ont été appelés deux membres de l'Association.

La Chapelle du Mas a été dotée, à l'initiative encore de Mr. Couten et grâce aux dons de paroissiens, d'une horloge et de cloches à déclenchement électrique tel que l'Angélus est entendu sur le plateau.

Les lignes électriques aériennes continueront à être mises en souterrain en centre ville, sur incitation de la Municipalité - ailleurs, sur initiatives individuelles selon accords à prendre avec E.D.F.

Un projet de déviation permettant d'éviter la traversée de Saint-Gervais est à l'étude, avec échangeur de raccordement à l'autoroute Blanche.

Elle ne se réaliserait pas avant 5 ans.

Une station de traitement des ordures ménagères est en construction à Chedde par un Syndicat intercommunal dont megeve est membre. Sa capacité sera de 55.000 T/ an, son coût = 151 MF financé par des subventions (35 MF ?) et une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Une réforme du Code de l'Urbanisme est en préparation sur rapport du Conseil d'Etat qui préconise notamment une plus longue stabilité des POS qui devraient rester intangibles 3 ans au moins.

Le rôle d'aiguillon des associations de défense de l'environnement telle que la nôtre y est souligné.

Un projet de loi sur les Paysages édicte que tous les POS devront prendre en compte l'exigence de la préservation des paysages. Les demandes de Permis de Construire devront dorénavant comporter des éléments graphiques ou photographiques permettant d'évaluer les conséquences visuelles sur le paysage des constructions projetées.

Cet exposé a été suivi d'un débat.

Les intervenants - au nombre de 18 - ont exprimé leurs soucis, spécialement quant à la ZAC de Saint-Amour et les difficultés de circulation.

On a déploré le défaut de feu rouge à l'intersection RN 212 et de la route d'Ormaret.

Mis aux voix le rapport a été approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

Puis Monsieur Deschars, Trésorier a présenté son rapport financier.

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
En caisse au 31 décembre 1991	5.710,58	Enregistrement des nouveaux statuts	1.253,00
Cotisations 1992 versées par :	48.705,40	-Imprimerie	6.766,20
- 48 Fondateurs		-Honoraires d'avocats	
- 41 Bienfaiteurs		Promotion	13.000,00
- 79 Actifs		-Envoi circulaires et convocations	
		affranchissements	5.573,81
<hr/> 189	<hr/> 54.415,98		<hr/> 26.593,01
	26.593,01		
Solde	<hr/> 27.822,97		
Cotisations 1993 déjà perçues	6.800,00		
Solde au 28 décembre 1992	<hr/> 34.622,97	égal au solde en banque du 28 décembre 92	37.267,67
		-chèques émis, non débités	2.644,70
			<hr/> 34.622,97

Ce rapport financier mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Enfin, le Président a présenté la candidature de Mr. Olivier Lerolle comme administrateur pour 5 ans Monsieur Olivier Lerolle a été élu à l'unanimité moins 1 abstention.